RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

MFF
EURL au capital de 1 000 euros,
immatriculée au RCS d'EVRY sous le numéro 890 756 513,
dont le siège social est situé 19 CHEMIN DE TABOR 91310 LINAS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 9 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le neuf juillet,
À quatorze heures.

Au siège social, 19 CHEMIN DE TABOR 91310 LINAS.

Monsieur Joaquim DE SOUSA FONTES demeurant [redacted]

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros chacune émises par la société MFF,

Associé unique et seul Gérant de ladite société,

La réunion est présidée par Monsieur Joaquim DE SOUSA FONTES.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Gérant de la Société, Monsieur Joaquim DE SOUSA FONTES, associé unique, a établi le rapport sur l'opération proposée à l'ordre du jour.

2. A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société comme suit :

Ancienne adresse :

19 CHEMIN DE TABOR
91310 LINAS

Nouvelle adresse :

53, CHEMIN DU MOULIN
91460 MARCOUSSIS.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

> « Le siège social est fixé 53, CHEMIN DU MOULIN 91460 MARCOUSSIS. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

De convention expresse valant convention sur la preuve, l'associé unique accepte de signer électroniquement les présentes, reconnaissant ainsi à chaque signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes.

Monsieur Joaquim DE SOUSA FONTES

